

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2011

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 juin 2011 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame Francine Bergeron Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est présente.

Absent : Guy Corriveau

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

181-06-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott que l'ordre du jour soit modifié après lecture faite.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

182-06-2011 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

183-06-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial que les membres du conseil acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 164-05-2011

184-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrosiers d'abroger l'engagement de la firme Dessau tel que dictée au numéro de résolution numéro 164-05-2011.

Adoptée à l'unanimité

PHOTOCOPIEUR

185-06-2011 Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon, de procéder à la location d'un photocopieur Xerox WC 7535 couleur/finisseur/télécopieur/numérisation réseau et courriel. Le coût total trimestriel sera de \$656.00.

Adoptée à l'unanimité

GILLES FREDETTE

186-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville met fin à l'embauche de M. Gilles Fredette à titre de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, rétroactif au 31 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité

CLICK SÉCUR

187-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable autorisée et responsable du service électronique à l'entreprise click SÉCUR.

Adoptée à l'unanimité

JEAN-MAURICE GADOURY

188-06-2011 Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville embauche M. Jean-Maurice Gadoury à titre de formateur à temps partiel pour assister Mme Hélène Plourde dans sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim. Son taux horaire est de \$50.00 l'heure pour une durée indéterminée et la présente embauche est rétroactive au premier juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

VISA AFFAIRE

189-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, et appuyé par M. André Desrochers, que soit et est autorisé le renouvellement de la carte de crédit visa affaire pour un montant de \$60.00 annuel.

Adoptée à l'unanimité

LYNDA GENOIS

190-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon, de ne pas donner suite à la demande de remboursement des taxes de Mme Linda Genois concernant sa roulotte.

Adoptée à l'unanimité

MAMROT

191-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que soit autorisé la directrice générale par intérim à s'inscrire sur le site MAMROT.

Adoptée à l'unanimité

INSTALLATION D'UN NOUVEAU TÉLÉPHONE

192-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville autorise l'installation d'un nouveau téléphone estimé à \$550.00 incluant la licence.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant le système d'alarme. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

M, André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant les nuisances. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant le stationnement et la circulation. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant les animaux. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant le colportage. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

193-06-2011 RÈGLEMENT D'EMPRUNT #367-2011

Municipalité de Mandeville
Règlement numéro 367-2011

Règlement numéro 367-2011 décrétant une dépense de 500 000.\$ et un emprunt de 500 000.\$ pour l'exécution de travaux d'asphaltage sur le territoire de la municipalité de Mandeville.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2011.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'asphaltage sur le territoire de la municipalité de Mandeville tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Stéphane Allard ingénieur et agr., en date du 13 mai 2011, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000.\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000. \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier,

Et résolu que le règlement portant le numéro 367-2011 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

VOIRIE

PROPRIÉTAIRE DE LA RUE DUPUIS

194-06-2011 Suite à une demande des propriétaires de la rue Dupuis pour le déneigement de cette rue, il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que la dite municipalité ne donne pas suite à cette demande compte tenu que cette rue n'est pas municipalisée.

Adoptée à l'unanimité

SOUSSION POUR ENSEIGNE

195-06-2011 Il est proposé par M. Sylvain Gagnon, appuyé M. Jacques Martial, que la soumission pour de Enseigne Dominique est accordé au montant de \$4 158.26 taxes incluses afin d'acheter et de restaurer plusieurs enseignes.

Adoptée à l'unanimité

RÉPARATIONS RUE DESJARDINS ET RANG ST-PIERRE

196-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions de Excavation Majeau au montant de \$7 768.00 (plus taxes) afin de réparer la rue Desjardins abimé par les travaux d'aqueduc que la municipalité a fait et une soumission de \$ 8 091.00 pus taxes concernant le pavage du rang St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité

ENSEIGNES LAC EN CŒUR

197-06-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon que la municipalité accepte la soumission de deux enseignes pour le Lac en Cœur de la compagnie Signel au montant de \$590.00 plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

JEANNINE LAROCQUE

198-06-2011 Suite à la demande d'asphaltage en portion de la rue qui longe son terrain, il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CHEMIN NATUR'EAU

199-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier , que la municipalité de Mandeville autorise les propriétaires du Spa Natur'Eau à procéder à la correction de la pente excessive entre le 20 chemin Natur'Eau et la fin du tracé de la rue en enlevant la couche de pierre, excaver la partie surélevée pour établir un niveau plus égal avec une légère pente de chaque côté de la rue, ensuite excaver pour rétablir les fossés existants et remettre en place la pierre et compacter selon les normes. Tout ces travaux sont au frais des propriétaires du Spa Natur'Eau et sous la supervision de M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

200-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que la municipalité de Mandeville demande à M. André Villeneuve, député de Berthier une aide financière d'un montant de \$100 000.00 pour effectuer des travaux dans le rang St-Pierre et Chemin de la Montagne dans le cadre du programme « aide à l'amélioration du réseau routier ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CASERNE D'INCENDIE

201-06-2011 Il est proposé par M André Desrochers., appuyé par M. Jean-Claude Charpentier , que la municipalité de Mandeville mandate les services d'architecte de la firme Pierre Héту pour la préparation des plans préliminaires, estimation , plans et devis, demande de soumissions et surveillance des travaux pendant la construction de l'aménagement de la caserne d'incendie située sur la rue St-Charles-Borromée au prix forfaitaire estimé de \$21 900.00.

Adoptée à l'unanimité

CASERNE INCENDIE

202-06-2011 Il est proposé par M., appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville mandate les services de Rodrigue Julien, ingénieur afin de produire les plans et devis pour la ventilation, plomberie, électricité-production -incendie tel que mentionné dans sa soumission au coût estimé de \$24 500.00.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

TRAVAUX AQUEDUC

203-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville mandate la firme Dessau afin de préparer les plans et devis pour le remplacement et le prolongement de conduite d'eau potable qui permettront de boucler le réseau de distribution d'eau potable pour réaliser les travaux tels que décrit dans son offre de service daté du 6 mai 2011 à la municipalité à divers endroits.

Adoptée à l'unanimité

CLINIQUE HEMA QUÉBEC

204-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que la municipalité de Mandeville rembourse le Restaurant Hôtel St-Charles un montant de \$80.00 pour le repas servi à Clinique Hema à la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité

STEVE MISATA

205-06-2011 Il est proposé par M. , appuyé par M. Jean-Claude Charpentier , de ne pas donner suite à la demande de remboursement de M. Steve Misata concernant la vidange de fosse septique.

Adoptée à l'unanimité

SERVITUDE

206-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville mandate Gadoury, Neveu, arpenteur et Coutu, Comtois Notaires afin de créer une servitude dans le cadre du bouclage de réseau.

Adoptée à l'unanimité

SERVICE SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE

207-06-2011 Attendu que la population de Mandeville augmente d'année en année;

Attendu qu'il serait approprié d'obtenir ici-même à la Salle municipale, un service de prises de sang et de vaccin pour la population de Mandeville;

Attendu qu'un tel service éliminerait tout le processus d'attente des personnes âgées, entre autre, au CLSC de Saint-Gabriel;

Attendu qu'un tel service désengorgerait ledit CLSC;

Attendu qu'un tel service répondra à un service essentiel

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean -Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu :

Que la municipalité de Mandeville demande auprès de l'Agence de Santé et des services sociaux de Lanaudière d'obtenir un service de prise de sang et de vaccination sur le territoire de la municipalité de Mandeville. Que copie de la présente résolution soit envoyée à M. André Villeneuve, député de Berthier.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉROGATION MINEURE #0004-2011 - MATRICULE 1241-67-2090 - M. ANDRÉ MARCEAU - 1289 RANG MASTIGOUCHE LOTS P-25 ; 25-9 RANG B N-E

208-06-2011 Demande de M. André Marceau demeurant au 1289 rang Mastigouche dont la bâtisse est existante depuis 2006 dans la zone F-10, consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en vertu de l'article 4.4.4 du règlement numéro 192 de la municipalité qui prescrit la hauteur maximum à 6 mètres. Cette demande vise à modifier la hauteur maximum à 8.5 mètres. Il est proposé par M. Sylvain Gagnon , appuyé par M. Jacques Martial, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme a ce qui a trait à la demande de dérogation mineure #0004-2011 pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE #0005-2011 - MATRICULE #1341-60-7570 - MME CHRISTINE RICHEME - LOT 22-A - RANG B N-E

209-06-2011 Demande de dérogation mineure #0005-2011 de Mme Christine Richème demeurant au 1048 3^{ième} rang Peterborough nord dont la bâtisse est existante depuis 1975 dans la one F-3, consiste à permettre le lotissement avec un frontage moindre soit 40 mètres, affectant ainsi la disposition 4.2 du règlement numéro 193 de la municipalité de Mandeville qui prescrit un frontage de 50 mètres. La raison qui justifie cette demande est que le terrain et le résidu d'un terrain plus grand a une partie qui a été vendue. Il est proposé par M Jacques Martial appuyé par M. André Desrochers, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de dérogation mineure #0005-2011 pour le lot cité en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

PIIA - MATRICULE #1042-82-6210 - M. YVES DUPONT - 150 CHEMIN
LAC HÉNAULT SUD - LOT P16 RANG 5 SO

- 210-06-2011 Demande de M. Yves Dupont demeurant au 150 chemin du Lac Hénault sud dont la bâtisse est existante depuis 1970 dans la zone F-8, consiste à permettre l'agrandissement de la galerie sur la bande riveraine du lac. Ces dimensions seront de 52 pieds de long par 8 pieds de large et le côté gauche, la dimension sera de 17 pieds par 6 pieds de large. Cette galerie sera sur pilotis vistech en bois traité. Cette demande est sujette à eux (2) conditions soit : que la galerie soit ancrée avec équerres en porte-à-faux et ne permet pas de prise à la terre. Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de PIIA pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

PIIA - MATRICULE #0745-39-0511 - M. DANIEL BARDIER - 1460,
CHEMIN DU LAC STE-ROSE NORD - LOT 13 RANG B-O

- 211-06-2011 Demande de M. Daniel Bardier demeurant au 1460, chemin du lac Ste-Rose dont la bâtisse est existante depuis 1976 dans la zone VA-1, consiste à la construction d'une galerie en bois pour remplacer celle déjà existante en blocs de ciment. Cette galerie en blocs n'est pas jugée sécuritaire par les assurances privées du propriétaire. Cette nouvelle galerie sera en bois sur une longueur de 16 pieds par 36 pouces de large avec 2 marches et les conditions nommées ci-après: fiche technique du bois certifié non polluant et de préparer les assises en sono tub à l'abri du gel (4 pieds dans le sol). Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de PIIA pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

PIIA - MATRICULE #1244-36-2967 - M. CLAUDE ROBERT - 23 LAC
XAVIER - LOT 3-44, 4-41 RANG 5-NE

- 212-06-2011 Demande de M. Claude Robert au 23 chemin du Lac Xavier, zone F9, consiste à permettre la construction d'un quai flottant (saisonnier) en bordure du lac. Ils utiliseront des petites pierres qui sont déjà sur place. Le bois sera non polluant avec flotteurs (baril bleus), il sera de dimension de 4 pieds de large par 10 pieds de long. L'exécutant des travaux devra fournir une fiche technique qui prouvera que le bois utilisé est non polluant. Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de PIIA pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

PIIA – MATRICULE #1042-13-2442 – M. ROGER PAQUIN – 180 CHEMIN
DU LAC HÉNAULT SUD – LOT P-6 RANG 5 SO

213-06-2011 Demande de M. Roger Paquin demeurant au 180 chemin du Lac Hénault Sud dont la bâtisse est existante depuis 1969 dans la zone F-8, consiste à la construction d'une galerie passerelle pour avoir accès aux fenêtres (plus de 8 pieds du sol), afin de faciliter le nettoyage de la cheminée et faire de la peinture des cadrages de fenêtres. Le tout est aérien, en porte-à-faux et sur équerres ancrées sur les murs de béton. L'accès se fera par la véranda actuelle. L'exécutant des travaux doit se conformer au règlement de zonage numéro 192 et de la ligne des hautes eaux. Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de PIIA pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

PIIA – MATRICULE #1433-77-5033 – M. JULES BOURQUE – 57, 28^{IÈME}
AVENUE – LOT 931-74

214-06-2011 La demande de M. Jules Bourque demeurant au 57, 28^{ième} avenue, dont la bâtisse existe depuis 1982 dans la zone RB2, consiste en l'installation d'un quai amovible de 4 pieds X 8 pieds et une plate-forme de 4 pied X 8 pieds avec deux poteaux de 8 pieds pour relever le quai dans l'accès de la bande de protection riveraine. L'exécutant des travaux doit fournir une fiche technique concernant le bois afin de prouver qu'il n'est pas polluant. Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à ce qui a trait à la demande de PIIA pour la propriété citée en rubrique.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M, Jean-Claude Charpentier, conseiller, donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente la modification du règlement zonage concernant les murs anti-son sur le territoire de la municipalité de Mandeville. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

ASSOCIATION DU LAC MANDEVILLE

215-06-2011 Il est proposé par M Jean-Claude Charpentier. , appuyé par M. Denis Prescott, que la municipalité de Mandeville accepte la demande d'aide financière au montant de \$288.00 afin que l'association du Lac Mandeville reçoive le matériel d'analyse des échantillons concernant le projet du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEP.

Adoptée à l'unanimité

GARAGE RICHARD BOUCHER ENR.

216-06-2011 Il est proposé par M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott, que la municipalité de Mandeville accepte la soumission du garage Richard Boucher enr. au montant de \$630.00 plus les taxes afin de réparer le Mazda Tribute.

Adoptée à l'unanimité

RAME

217-06-2011 Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M André Desrochers., que la municipalité de Mandeville donne une contribution de \$2 000.00 afin de soutenir le travail du RAME dan le but de OPÉRATION 2013 en ce qui concerne les bandes riveraines et ainsi contribuer à préserver l'environnement de leur lac.

Adoptée à l'unanimité

CAMPING VILLAGE LABAIE

218-06-2011 Il est proposé par M Denis Prescott., appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement afin de réaliser un projet intégré dans le dossier du camping La Baie.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

MAISON DES JEUNES

219-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, et appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la Maison des jeunes Sens Unique Secteur Brandon utilise la salle municipale, vendredi le 15 juillet 2011 sans frais.

Adoptée à l'unanimité

MASKI-COURONS

220-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, résolu par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville donne un montant de \$2000.00 au Maski-Courons pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

BASEBALL

221-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville accepte la demande d'aide financière pour les équipes de baseball des jeunes de Mandeville en achetant trois bâtons de baseball, une douzaine de balles molles et réserve le terrain pour tout l'été le lundi et le mercredi pour la saison 2011.

Adoptée à l'unanimité

PATROUILLE NAUTIQUE - SAISON ESTIVALE 2011

222-06-2011 Il est propose par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que la municipalité de Mandeville, est d'accord à participer au frais de financement de sécurité nautique sur le lac Maskinongé, à parts égales entre les quatre municipalités participantes. Le taux horaire du patrouilleur est fixé à \$11.00. Le tout conditionnel à la participation des municipalités de Ville St-Gabriel, de St-Didace et de Paroisse de St-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCO

223-06-2011 Il est proposé par M., appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que la municipalité de Mandeville autorise l'association des propriétaires du Parc Roco à organiser une journée d'activités qui se tiendra sur la plage privée et au parc d'amusement de l'association. Les activités cesseront au plus tard à 1 heure du matin. Que copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

AMBULANCE SAINT-JEAN

224-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville procède à l'inscription pour la formation Urgence RCR et DEA des trois monitrices en loisirs au montant de \$225.00

Adoptée à l'unanimité

DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR - LE DAFA

225-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville procède à l'inscription pour la formation DAFA des trois monitrices en loisirs au montant de \$60.00.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE D'ACCÈS À L'ÉDIFICE BIRCHWOOD

226-06-2011 Il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville ne peut permettre à M. Joab Beausoleil l'accès à l'édifice Birchwood située au 160 Saint-Charles Borromée afin d'organiser des jeux de combats.

Adoptée à l'unanimité

LAC EN COEUR

227-06-2011 Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, et appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville devra fournir deux enseignes concernant les interdictions au lac en Coeur. Un montant de \$500.00 sera accordé à l'association Chasse et Pêche à condition qu'une rampe de mise à l'eau soit faite et que l'accès au lac soit fermé après le tournoi de pêche. L'association du Lac Long devra faire du reboisement.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET SPORT LANAUDIÈRE

228-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial, que la municipalité de Mandeville procède au renouvellement à l'association des Loisirs et Sports Lanaudière au montant de \$75.00 pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'ANAUDIÈRE

229-06-2011 Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion au CREL pour l'année 2011 et paye les frais de \$60.00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGE EN SANTÉ

230-06-2011 CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Village en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Mandeville en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Mandeville peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Mandeville désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville veut favoriser la participation de ses citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Mandeville assume le leadership d'une municipalité en santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que la municipalité de Mandeville

- 1- Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.
- 2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé renforçant les actions communautaires.
- 3- Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.
- 4- Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- 5- Nomme Mme Isabelle Beaudoin pour la représenter au sein de ce comité de travail.
- 6- Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

Adoptée à l'unanimité

CENTRE KARATÉ YOGA BRANDON

231-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Denis Prescott, que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscription à Manon St-Onge a/s de Centre de Karaté Yoga Brandon pour cinq enfants de Mandeville. Les frais d'inscription s'élèvent à \$620.00 donc le remboursement est de \$217.00.

Adoptée à l'unanimité

BOXE ÉDUCATIVE

232-06-2011 Il est proposé par M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscription à Boxe Éducative pour un enfant de Mandeville. Les frais d'inscription s'élèvent à \$80.00 donc le remboursement est de \$28.00.

Adoptée à l'unanimité

PÉDALE GOKARTS CANADA

233-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, que la municipalité de Mandeville accepte le contrat avec Pédale Gokarts Canada au montant de \$980,00 plus les taxes. L'activité aura lieu samedi le 25 juin 2011 dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

234-06-2011 ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Mandeville la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence,

Il est proposé par M Jean-Claude Charpentier. ,

Appuyé par M. Jacques Martial

Il est résolu,

QUE la municipalité de Mandeville à l'instar de l'assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

CORRESPONDANCE

Association Les fermière du cercle de Mandeville - remerciements

Mutuelle des municipalités du Québec - rapport annuel 2010

Association des propriétaires du lac Deligny - invitation à l'assemblée générale annuelle

Office des personnes handicapées du Québec relativement à la semaine québécoise des personnes handicapées - remerciements

Comité des citoyens du lac Hénault nous informe d'une rencontre avec le comité du lac Ste-Rose

Commission de la protection du territoire agricole nous informe sur la piste de VTT dans une zone agricole

Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport nous remercie d'avoir adhéré

Société d'aide au développement de la collectivité de d'Autray- Joliette Assemblée générale annuelle 2010-2011

VARIA

MANDAT À M. JEAN-CLAUDE CHARPENTIER

235-06-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial, que les membres du conseil municipal donnent le mandat À M. Jean-Claude Charpentier à titre de médiateur entre l'association de Chasse et Pêche de Mandeville et l'APBVLLM pour une rencontre.

Adoptée à l'unanimité

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

236-06-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes et à payer du mois de mai 2011 tels que lus, les chèques du numéro 8264 au numéro 8340 inclusivement représentant les comptes à payer et qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de mai 2011 pour un montant total de \$198 355.78. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

237-06-2011 Il est proposé par M. Jacques Martial, Appuyé par M. Sylvain Gagnon, que la présente assemblée soit et est levée à 20h 20.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #185-06,186-06,188-06,189-06,192-06,195-06,196-06,197-06,201-06,202-06,204-06,215-06,216-06,217-01,220-06,221-06,222-06,224-06,225-06,227-06,228-06,229-06,231-06,232-06,233-06,236-06-2011

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

MÉDITATION